

elle ordonnait qu'ils fussent brûlés. Nous voyons que Saint-Paul, étant à Ephèse, détermina les nouveaux chrétiens à apporter les mauvais livres et à les brûler en public. On en brûla, disent les Actes des Apôtres, pour la valeur de 50,000 pièces d'argent.

Depuis ce temps l'Eglise n'a jamais cessé de les condamner. Elle a institué un tribunal pour condamner tous les livres qui portent atteinte à la foi et aux bonnes mœurs.

L'Eglise est toujours la même. Nos Seigneurs les Evêques viennent de dire aux fidèles du Canada ce que Saint-Paul disait aux Ephésiens il y a 1800 ans : Brûlez vos mauvais livres, et un mauvais journal est un mauvais livre dont vous lisez une feuille tous les jours.

Monseigneur Plessis, prêchant une retraite pendant un hiver rigoureux, fit apporter sur la place publique tous les mauvais livres de l'endroit, et on en fit un grand feu de joie, "pour réchauffer nos anges gardiens et faire gretlotter de froid les démons de l'enfer," selon son aimable expression. Il s'était aperçu que les nobles français étaient retournés en France sans leurs mauvais livres, qu'ils avaient laissés dans le pays. La classe instruite, surtout parmi les médecins d'alors, ramassait tous ces volumes et en faisait sa pâture. Elle était devenue tellement sceptique que monseigneur Baillargeon nous disait ceci :

"Dans ma jeunesse, dans la ville de Québec, alors la grande ville du Canada, nous ne connaissions qu'un seul médecin qui fit ses Pâques, nous le désignons du doigt avec orgueil. Nos curés de paroisse dans leur visite pastorale firent une battue générale, les mauvais livres furent détruits, et nos hommes de profession conservèrent si bien les principes chrétiens qu'ils avaient puisés dans nos collèges que, pendant soixante ans, nous désignons du doigt *avec tristesse* celui qui ne faisait pas ses Pâques." Depuis que la vapeur nous a rapprochés de la France, les mauvais livres ont fait leur apparition dans le pays avec les franciscons : le fruit suit l'arbre. Quelques Canadiens, oublieux des maximes évangéliques, se crurent assez forts pour avaler ce poison sans en sentir les funestes effets : "ils n'étaient plus des écoliers." Pauvres imprudents ! On défend de lire de mauvais livres aux écoliers, non parce qu'ils sont écoliers, mais parce qu'ils sont chrétiens. Si vous êtes chrétiens, vous ne pouvez les lire *sans une permission spéciale*, sans cela vous commettez un gros péché.

Pour protéger la vie du corps, on ne permet qu'aux médecins et aux pharmaciens de vendre du poison. Pour protéger la vie de l'âme, l'Eglise, qui connaît mieux que nous tous l'influence des mauvais livres, ne permet qu'à ses médecins de manier et d'analyser ce poison pour en faire connaître le danger aux autres.

Je prends ici occasion de remercier cette bonne Mère de la confiance dont elle m'a honoré, en me permettant, "dans l'intérêt des fidèles," de lire certains livres défendus ; ce que je ne fais jamais qu'après avoir fait un grand signe de croix sur moi.

Il est vrai que la méthode de protection est simple et peu coûteuse.

Maintenant, nous demandons aux gens sensés :

Voulez-vous que vos bibliothèques soient sous le contrôle de ces encroûtés-là ?

LIBÉRAL.

L'AUTORITE

Nous avons cité l'autre jour les termes d'une allocution prononcée par l'abbé Marre pour appeler à la révolte les fidèles du diocèse.

Cette allocution n'est que la suite du mouvement révolutionnaire inauguré le soir de la réunion à la Cathédrale.

Pour affirmer une fois de plus quelles ont été les relations établies entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux à la conquête, nous croyons bon de citer un très intéressant document que vient de publier le gouvernement fédéral d'Ottawa dans le *Rapport sur les Archives du Canada pour 1892*.

C'est le rapport d'une entrevue tenue en 1805 entre Mgr. Plessis et le Procureur Général Scwell, au sujet de la question religieuse.

Voici la partie intéressante de ce document au Gouverneur Milnes :

Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de rapporter à Votre Excellence la conversation qui a eu lieu hier entre le révérend M. Plessis, évêque titulaire catholique romain de Carrothe, et moi sur l'état actuel de l'Eglise de Rome. Voici, à l'exception de quelques remarques sur des sujets indifférents, quel a été le dialogue :

Plessis. J'ai récemment parlé au gouverneur de l'Etat actuel de notre Eglise, et il m'a renvoyé à vous à ce sujet.

Le procureur général. Le gouverneur m'a permis de vous exprimer mes propres sentiments particuliers sur cette question ; vous pouvez me demander ce que je pense, et je vous répondrai franchement. Mais avant de formuler ce que j'ai à dire, permettez-moi d'observer que la question est de la dernière importance pour votre Eglise, comme elle est importante, je l'admets aussi, pour le gouvernement. Il est de première nécessité pour vous d'avoir les moyens de protéger votre Eglise, et pour le gouvernement d'avoir une bonne entente avec les ministres d'une Eglise qu'il a reconnu par l'acte de Québec, et de les avoir en même temps sous son contrôle. Laissez-moi aussi remarquer que le gouvernement, ayant permis le libre exercice de la religion catholique romaine, devrait aussi reconnaître ses ministres, mais non pas toutefois aux dépens des droits du roi ou de l'Eglise épiscopale. Vous ne pouvez espérer, et jamais obtenir, quoi que ce soit qui ne soit pas conforme aux droits de la couronne, et le gouvernement ne peut jamais vous accorder ce qu'il refuse à l'Eglise d'Angleterre.